



# BULLE D'R

Association d'aide au répit



Un Service  
**éveil matins**

**bulle d'R**  
*aide au répit associatif*

## I. INTRODUCTION

### 1- Qu'est-ce que le répit ?

Le droit au répit est un besoin légitime qui reconnaît à la personne en situation de handicap et à son entourage la possibilité de souffler moralement et physiquement.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées institue le droit de « l'entourage à bénéficier de temps de répit ».

Le répit est également mentionné dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées parmi les mesures à prendre pour garantir un niveau de vie et une protection sociale adéquats. L'anticipation de l'épuisement des aidants est fondamentale aussi pour la prévention de la négligence et de la maltraitance.

Enfin la recommandation du Conseil de l'Europe relative à la désinstitutionalisation des enfants handicapés et à leur vie au sein de la collectivité précise que les Etats doivent financer une gamme de services d'excellente qualité parmi lesquelles les familles d'enfants handicapés pourront choisir diverses aides adaptées à leurs besoins.

*Le répit tel que nous l'envisageons permet au parent de bénéficier d'un moment pour eux à l'extérieur du domicile afin de se ressourcer et de prendre du recul sur sa relation avec son enfant en situation de handicap ou malade.*

### 2- Pourquoi un tel projet ?

#### ***Au départ,***

Depuis 2001, dans le cadre de notre accueil en crèche d'enfants en situation de handicap, nous sommes régulièrement confrontés aux difficultés de ces parents pour confier leur enfant à des tiers en dehors des temps d'accueils collectifs. Nous sommes également impuissants face à ces familles à qui nous ne pouvons offrir de place dans l'une de nos deux structures.

#### ***Les statistiques de la CAF sur le handicap,***

Le nombre de foyers bénéficiaires de l'AeeH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) augmente régulièrement: 5 344 en juin 2013, 5 519 en mars 2014 dans le département du Rhône. 1 194 foyers sont bénéficiaires de l'Aeeh pour la seule ville de Lyon au 31/12/2013 (statistiques communales CAF)

#### ***Les besoins et les attentes de ces familles,***

Nous avons constaté que ces familles adoptaient des stratégies d'ajustement sollicitant la disponibilité de leur entourage, mais ces solutions sont limitées.

Nous avons donc décidé, au premier semestre 2014, d'élaborer et de faire circuler un questionnaire afin d'obtenir des éléments précis sur les attentes des parents ayant des enfants en situation de handicap<sup>1</sup>.

Cette enquête a fait ressortir les données suivantes :

- 100% des parents interrogés disent avoir besoin de moments de répit.
- 95% des parents souhaiteraient pouvoir confier leurs enfants à des intervenants qualifiés à minima.
- 83% des parents font appel à des personnes ressources pour les aider mais dans 80% des cas il s'agit de la famille.
- 73% des parents ne font pas appel à des babysitters extérieurs à cause du coût que cela représenterait.

Cette étude, nous a également montré que le niveau de prise en charge médico-éducative n'influçait pas sur le besoin de répit des familles : même lorsqu'un enfant a une prise en charge en semaine, la famille éprouve le besoin de temps de répit le soir, le week-end ou pendant les vacances.

Les familles insistent beaucoup sur la qualification des intervenants souhaités, idéalement venant du domaine socio-éducatif et/ou du handicap.

Enfin, deux autres études nous ont interpellées. La première, nationale, réalisée par HANDEO en 2014 sur le thème de l'aide à domicile auprès d'enfants en situation de handicap, confirmait les besoins des enfants en aide humaine. Tandis que celle réalisée conjointement par l'UHA (Université de Haute Alsace), l'APEH (Aide aux familles d'enfants handicapés) et la MDPH du Bas-Rhin au cours de l'année 2010 et intitulée : ***Droit au répit des parents d'enfants en situation de handicap***, soulignait plus particulièrement la détresse et l'épuisement dans lesquels pouvaient basculer ces familles.

L'ensemble de ces travaux corroborait ce que nous pressentions déjà, à savoir que l'ensemble de ces familles sont en demande, qu'une grande majorité sont en souffrance et qu'aucune structure ne leur apporte de réponse à la fois en termes de confiance, de professionnalisme et surtout de coût raisonnable.

En effet, la question de l'argent est intrinsèquement liée à celle du handicap même si elle n'est quasi jamais formulée ainsi : Pourquoi un parent d'enfant handicapé devrait-il payer plus cher pour un babysitting qu'un parent d'enfant valide ?

Grâce à cette phase d'étude préalable nous avons pu :

- *Identifier des familles concernées et leur demande,*
- *Calibrer la capacité de notre service et ses modalités d'action,*
- *Affiner les profils des intervenants à recruter pour rassurer les parents et leur permettre de confier leur enfant en toute sécurité,*
- *Commencer notre recherche de financeurs, préambule à tout,*
- ***Et créer Bulle d'R.***

<sup>1</sup> Notre questionnaire a été diffusé auprès des familles concernées adhérentes d'Eveil Mâtins ainsi qu'auprès des mamans présentes à la Journée des Mamans organisées par l'Office Chrétien des personnes Handicapées –mai 2014.

## II. BULLE D’R : 3<sup>e</sup> structure d’EVEIL MÂTINS

### 1- Historique d’Eveil Mâtins

L’association **Eveil Mâtins**, à but non lucratif a été créée en 1983. Elle est née d’une volonté de parents qui souhaitaient ouvrir une crèche parentale où ils seraient les acteurs du lieu.

En janvier 2008, **Eveil Mâtins** évolue vers un statut collectif avec un agrément de 17 places d’accueil régulier et occasionnel. Ce statut permet une plus grande souplesse de fonctionnement et la participation du parent est plus souple. Le lieu est alors accessible à tous.

En mars 2012, l’association ouvre une deuxième structure, la micro-crèche « **Bulle d’éveil** » avec un agrément de 10 places. **Bulle d’éveil** accueille les enfants de 2 ½ mois à 18 mois puis **Eveil Mâtins** prend le relais de 18 mois à 6 ans.

L’accueil des enfants en situation de handicap fait partie intégrante de la vie quotidienne **d’Eveil Mâtins** depuis avril 2001, date à laquelle l’équipe a accepté d’accueillir une première petite fille handicapée, du quartier. Depuis lors, l’inclusion d’enfants handicapés au milieu d’enfants valides est devenue une des valeurs fortes de l’association.

*Le projet d’Eveil Mâtins est aujourd’hui reconnu par l’ensemble de nos partenaires, nos structures ont ainsi accueilli :*

*3 enfants en situation de handicap en 2011*

*5 enfants en situation de handicap en 2012*

*9 enfants en situation de handicap en 2013*

*8 enfants en situation de handicap en 2014*

*9 enfants en situation de handicap en 2015*

Les valeurs qui sous-tendent l’accueil des enfants en situation de handicap ont porté **Eveil Mâtins** à s’interroger sur la création d’un service d’aide au répit au domicile des familles.

### 2 - Bulle d’R : le nouveau service de l’association **Eveil Mâtins**

L’aide au répit s’inscrit dans la continuité des activités d’**Eveil Mâtins** en permettant aux parents d’enfant en situation de handicap, inscrits **ou non** à la crèche, de retrouver du temps pour eux ou pour les autres enfants de la famille, une vie sociale, un temps de loisirs, une sortie, l’espace de quelques heures grâce à un intervenant qui assure la garde de l’enfant (et éventuellement des frères et sœurs) au domicile familiale.

Le répit à domicile présente l’avantage de maintenir l’enfant handicapé dans son environnement de vie. Ainsi, il ne se trouve pas désorienté, garde ses repères et son rythme de vie habituel.

- *Développer un service simple et réactif aux demandes des parents.*
- *Miser sur la perspective de ces moments de répit régulier pour aider, selon nous, les familles dans leur quotidien.*

- *Permettre un échange entre les parents et les professionnels à l'occasion de périodes de préparation et de restitution constituant un enrichissement pour les uns comme pour les autres et étant l'occasion de transferts réciproques de savoir-faire.*

Garder des liens forts avec **Eveil Mâtins** s'est imposé comme une évidence :

- Parce qu'**Eveil Mâtins** bénéficie d'une crédibilité auprès des familles et d'une légitimité auprès des professionnels du secteur médico-social / petite enfance de la région lyonnaise ;
- Parce qu'**Eveil Mâtins** n'a plus à prouver ses compétences de gestionnaire et d'employeur: capacités à gérer du personnel, à élaborer un budget, à sécuriser les conditions juridiques d'exercice de la prestation, etc.
- Parce qu'**Eveil Mâtins** peut aussi profiter de ce nouvel élan pour consolider sa légitimité dans le domaine du handicap en devenant acteur dans le domaine de la formation et donc pérenniser son expertise et celle de ses salariés.

Anne Raquin, directrice d'Eveil Mâtins, Laetitia Dumontet, trésorière de l'association et Domitille Coiffet, ancienne présidente et actuelle vice-présidente de l'association sont à l'origine et assure la gestion de **Bulle d'R**.

### III. L'OFFRE DE SERVICE

#### 1- Statut juridique

**Bulle d'R** est une troisième structure de l'association **Eveil Mâtins**. **Bulle d'R** est agréé service à la personne auprès de la DIRRECTE.

Une fois par an, la gestion de la structure **Bulle d'R** est approuvée lors de l'assemblée générale de l'association et **Bulle d'R** est sous la responsabilité de son bureau élargi. Le représentant légal de **Bulle d'R** est le Président d'**Eveil Mâtins**.

Le montant de l'adhésion est fixé à 15 euros ; par dérogation les familles recevant les minima sociaux versent une adhésion symbolique dont le montant est fixé à 1 euro.

#### 2- Bénéficiaires des interventions

**Bulle d'R** s'adresse aux parents d'enfants en situation de handicap jusqu'à l'âge de 12 ans et bénéficiant de l'Aeeh (MDPH) ou en cours de notification.

Ce service est également proposé aux parents d'enfants atteints d'affections contraignant les parents à une présence continue sur de longues durées.

#### 3- Les interventions proposées

##### 3.1 Types d'intervention :

Nos intervenants interviennent du Lundi au Samedi, de 7h à Minuit.

Les interventions durent au minimum 2h et au maximum 4h.

Les familles peuvent faire appel à notre service pour une garde régulière, qui s'inscrit dans une

garde type péri-scolaire, ou pour des gardes irrégulières et occasionnelles.

Si nous jugeons que cela est possible, les frères et sœurs de l'enfant en situation de handicap peuvent également être gardés, sans surcoût.

Les interventions se font au domicile des familles mais les accompagnements sont possibles. Les accompagnements se font à pied ou en TCL.

### 3.2 Lieu d'intervention

Les interventions se font exclusivement dans l'agglomération lyonnaise, dans des zones desservies par les TCL.

### 3.3 Contenu de l'intervention :

- Surveillance de l'enfant et de sa fratrie (après accord),
- Prise en charge des gestes de la vie quotidienne : déplacements, repas, toilette, habillage, coucher, soutien aux activités sensorielles, intellectuelles et motrices,
- Activités de loisirs au domicile,
- Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie sociale et relationnelle à domicile, à partir du domicile ou jusqu'au domicile, à pieds ou en transports en commun,
- En cas de problème, appel aux institutions de santé habilitées et mentionnées par les parents : médecin, service hospitalier, SAMU...

**Sont exclus de ces activités les actes relevant de soins réalisés sur prescription médicale, même si ces gestes sont effectués par les parents.**

### 3.4 Rencontre au domicile préalable à toute inscription

Avant toute inscription, la responsable technique de **Bulle d'R** effectue une visite au domicile de l'enfant. La présence de l'enfant est requise afin d'évaluer la faisabilité de la garde, de celle de ses frères et sœurs, et également afin de cerner quel intervenant conviendrait le mieux.

## 4- Financement du service

### 4.1 Participation des familles et facturation des interventions

Afin d'éviter les éventuelles difficultés d'une relation employeur/salarié, **Bulle d'R** est prestataire de service et donc l'employeur des intervenants.

Chaque intervention est facturée selon un tarif modulé en fonction du quotient familial :

- Le prix des 20 premières de garde varie donc entre 7 euros et 14,70 euros de l'heure.
- A partir de la 21<sup>e</sup> heure de garde, un tarif unique de 20 euros de l'heure est appliqué.
- Les familles percevant la PCH (Prestation compensatoire du handicap) paie un tarif unique de 17,77 euros de l'heure (égale au montant de la PCH horaire).

**Bulle d'R** étant agréé Service d'Aide à la Personne (Agrément n° 326 356 003), les familles bénéficient de plusieurs avantages:

- paiement en chèque CESU,

- réduction d'impôts sur le revenu de 50% des sommes versées pour les familles assujetties à l'impôt sur le revenu,
- crédit d'impôt pour les parents non assujettis à l'IRPP

#### 4.2 Les partenaires institutionnels

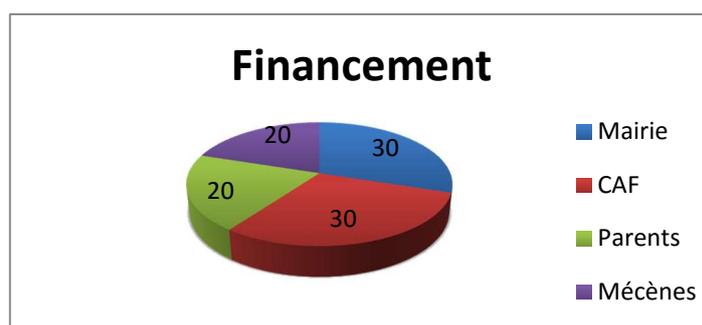
Le travail en réseau avec tous les acteurs du territoire est un élément clef de la réussite de **Bulle d'R**. L'accompagnement des familles, la formation des intervenants, la communication autour de l'action ou le financement des surcoûts liés au service nécessitent une implication des partenaires locaux (CAF de Lyon et Mairie de Lyon / Métropole).

A ce titre, **Bulle d'R** a pu voir le jour grâce au soutien financier actif des acteurs précédemment cités et ne pourra se pérenniser sans leur soutien chaque année.

#### 4.3 Les partenaires privés

Dans le contexte actuel, un financement purement public ne peut être envisagé. C'est pourquoi, la recherche de mécénat privé sous forme fiduciaire est activement menée afin de réunir de façon pérenne 20% de notre budget annuel de fonctionnement.

Le modèle économique vers lequel nous tentons de tendre est le suivant :



Il permettra aux familles de supporter raisonnablement le coût de la prestation. Pour les financeurs publics, il s'agit de soutenir le projet sans toutefois en être les uniques financeurs.

### 5- **Fonctionnement du service**

#### 5.1 L'accueil des familles

- Standard téléphonique du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00,
- Accueil physique 2 demi-journées par semaine : mardi de 13h30 à 16h30, vendredi de 09h à 12h30 au 2<sup>e</sup> étage de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.
- Rendez-vous possibles sur d'autres créneaux horaires.

#### 5.2 L'inscription

Le processus d'inscription comprend une rencontre entre le responsable technique et les parents au domicile de l'enfant.

Un livret d'accueil est remis aux parents lors de la signature du contrat. Ce document précise les prestations proposées, les modalités d'intervention, la charte des droits et des libertés du bénéficiaire.

### 5.3 Affectations des intervenants

Le responsable technique assure le choix de l'intervenant en fonction de la demande des familles et de la disponibilité des intervenants. Il veille à proposer à une famille le même intervenant pour chaque mission. En cas d'indisponibilité, un intervenant remplaçant est proposé.

Il est important qu'une permanence dans la relation s'installe afin de contribuer à l'instauration d'un climat de confiance.

### 5.4 Intervention dans la famille

Lors de la 1ère intervention, nous demandons à l'intervenant d'arriver 30 minutes avant le démarrage souhaité de l'intervention afin de faciliter la mise en confiance de ces derniers et de laisser le temps à l'enfant un moment d'adaptation.

## 6. Les intervenants

### 6.1 Les intervenants

#### 6.1.1 Le recrutement

La qualification et le processus de recrutement font l'objet d'une attention particulière. La réussite de **Bulle d'R** passe par la qualité et la disponibilité des intervenants sélectionnés.

Nous recrutons de préférence des étudiants et des jeunes diplômés du secteur médico-social.

L'obtention du PSC 1(formation aux premiers secours) est recommandée.

Pour répondre aux demandes diversifiées des parents, plusieurs types de profil sont recherchés.

Les intervenants doivent être totalement autonomes puisqu'ils sont seuls dans les familles.

Au-delà des compétences et de l'expérience professionnelle, des qualités personnelles sont recherchées : disponibilité, motivation, capacité à conserver son calme.

Un extrait de casier judiciaire vierge est exigé.

#### 6.1.2 La formation et l'encadrement des intervenants

► La formation théorique : les candidats recrutés suivent une formation théorique (durée de 8h) assurée par des salariés-professionnels des crèches **Eveil Mâtins** (infirmier, psychomotricien). Cette formation aborde les valeurs de l'association, le droit des personnes en situation de handicap, le respect de la confidentialité, la prévention de la maltraitance, les situations d'urgence et des notions de secourisme.

► La formation pratique : les candidats effectuent un stage pratique d'une vingtaine d'heures auprès des enfants accueillis dans nos établissements afin de découvrir le savoir-faire de nos professionnels. Lors de ce stage, l'intervenant est sous la tutelle d'un professionnel qui sera son référent.

► Un dispositif de suivi individualisé est mis en place avec ce même référent après chaque

intervention au cours des 3 premiers mois (debriefing systématique soit en direct soit au téléphone). Le référent consigne cet échange par écrit. Après 3 mois d'expérience, le rythme des échanges diminue sauf en cas de problème.

► Des réunions d'équipe sont organisées tous les 2 mois avec le responsable technique et l'ensemble des intervenants afin d'aborder les questions suivantes: organisation du service, échanges, informations à transmettre, problèmes rencontrés.

► Analyse de la pratique : des séances d'1h30 sont organisées tous les 2 mois (à la suite des réunions d'équipe) avec une psychologue pour permettre aux intervenants de revenir sur leurs pratiques, de mutualiser les réponses apportées dans les différentes situations.

## 7. L'évaluation

**Evaluation auprès des intervenants :** debriefing et suivi systématique (téléphone et entretiens) par le référent, réunion d'équipe, entretien annuel d'évaluation.

**Evaluation auprès des parents :** debriefing sur la qualité de l'intervention avec l'encadrant, prise en compte des remarques et suggestions pour améliorer la qualité du service. Enquête annuelle de satisfaction.

## 8. Quelques chiffres depuis le démarrage le 25 septembre 2015

Nous effectuons une montée en charge progressive.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : **14** intervenants ont été formés,

**8** familles ont signés un contrat avec Bulle d'R,

**5** familles sont en attente de signer un contrat : leur dossier est validé mais nous attendons de nouveaux financements pour finaliser leur inscription.

Chaque semaine, entre 2 et 3 nouvelles familles nous demandent des renseignements.

Depuis le 25 septembre 2014, nous avons facturé **418** heures de répit.